

JOURNAL DE WATERLOO

TOUJOURS ET PARTOUT FIDELE

Abonnements :

(Strictement payable d'avance)

Canada.....\$1.00
Etats-Unis.....\$1.50
Europe.....9 francs 50

Directeur :

J.-OSCAR SEGUIN.

Rédaction et

Administration

Bâtisse du Journal de Waterloo,
Waterloo, P. Q.
Téléphone Bell No. 20

SÉPARONS-NOUS

Qui aurait dit que le mouvement séparatiste naîtrait de la question bilingue et de l'application du service obligatoire. Tardivel ne l'avait pas prévu pour une date aussi rapprochée. Le sénateur Landry entonna, le premier, le chant séparatiste ; le JOURNAL DE WATERLOO et quelques autres journaux sérieux de la province firent écho aux paroles de l'ex-président du sénat ; enfin, Armand Lavergne demandait à M. Gouin, à Québec, vendredi dernier, de faire sortir la province de Québec de la Confédération parce que le gouvernement d'Ottawa veut nous imposer le service obligatoire.

"Le pacte d'infamie" qu'est la Confédération — selon le mot du vaillant défenseur du français dans l'Ontario — est tout à notre désavantage, et nous ne voyons pas pourquoi, nous ne pourrions pas tout aussi bien conduire nos affaires seuls, comme Terre-Neuve.

La campagne séparatiste entreprise par la "Croix" de Montréal a eu un effet salutaire, en ouvrant les yeux à bien des personnes sur les dangers que nous courons en restant dans la Confédération et sur les multiples bienfaits que nous ne pouvons manquer d'obtenir en nous séparant des autres provinces. Pour manifester notre approbation sur cette nouvelle orientation de notre politique canadienne-française et pour encourager M. Joseph Bégin à continuer sa campagne, nous avons reproduit quelques-uns de ses articles publiés dans son journal, relativement à cette question.

Nos lecteurs liront dans une autre colonne le compte rendu de l'assemblée tenue à Québec, vendredi dernier, à laquelle M. Armand Lavergne a préconisé la séparation, comme moyen d'assurer notre existence nationale, en demandant à M. Gouin de sauver la situation actuelle en séparant la province de Québec des autres provinces qui forment la Confédération canadienne.

Nous recommandons à nos lecteurs de lire cet extrait de son discours qui prouve que nous n'avons pas seulement que des politiciens veules, retors et antinationaux parmi nos hommes canadiens-français.

Nous sommes de ceux qui considèrent que dans la situation présente, il vaut mieux nous séparer que de subir l'outrage de ceux qui ont juré de nous exterminer. C'est le meilleur moyen de faire rater leur coup.

J.-Oscar SEGUIN

Sortons de la Confédération

M. Gouin peut nous sauver

M. LAVERGNE DIT, DEVANT UNE GRANDE ASSEMBLÉE, QUE SIR LOMER N'A QU'À DEMANDER LE RESPECT OU LA RUPTURE DU PACTE DE 1867 POUR TUER LA CONSCRIPTION.

Québec, 8. — Dans une grande assemblée anticonscriptionniste sur la place Jacques-Cartier, à laquelle assistaient de huit à dix mille personnes et où M. Armand Lavergne a été le principal orateur, avec quelques jeunes professionnels de Québec qui ont pris part dès le début au mouvement anticonscriptionniste, l'ex-député de Montmagny a déclaré que la conscription est la conséquence du principe faux et criminel que les colonies doivent participer aux guerres impériales, principe que les deux partis politiques ont tour à tour reconnu.

M. Lavergne a ajouté : "Il n'y a qu'un homme qui puisse sauver la situation, un homme qui commande à sa province, c'est sir Lomer Gouin. Cet homme n'a qu'à dire : "Nous sommes entrés dans la Confédération à telles conditions, si vous ne voulez pas les respecter, je vais demander à ma province d'en sortir." Ça serait vite fait. Nous n'aurions pas besoin d'en sortir, car toutes les autres provinces sont de notre opinion, mais ne peuvent l'exprimer librement."

Les anticonscriptionnistes ont voulu, dit l'orateur, remplir la promesse qu'ils avaient faite de tenir une assemblée après l'adoption de la loi inique qui supprime la liberté de parole. "Nous ne sommes peut-être pas nombreux, dit-il, mais nous y sommes. Comme nous ne sommes pas des ministres ni des députés, nous sommes tenus en honneur de remplir nos engagements. Il en se-

rait autrement s'il s'agissait de Sévigny ou de Lespérance. C'est peut-être la dernière fois que je puis vous parler, l'heure est très grave : la liberté de parole disparaît avec l'adoption de la loi, la plus inique qui ait jamais été votée depuis les jours sombres de 1837-38. La conscription découle du principe de la participation des colonies aux guerres impériales, principe faux et criminel, car les colonies n'ont aucun droit autre que celui de se faire tuer. Si les deux partis n'avaient pas reconnu ce faux principe, la conscription ne se poserait pas devant nous, la liberté de parole ne serait pas disparue. Cette situation, dit M. Lavergne, est le résultat de notre partisanerie aveugle qui a fait que depuis 50 ans nos droits ont été graduellement amoindris dans la Confédération. A force de céder, nous avons mis nos hommes d'Etat dans l'impossibilité de résister et c'est ce qui a fait que, quand la guerre est venue, les deux partis se sont unis pour décréter la participation du Canada.

M. Lavergne déclare qu'après avoir voté bleu en 1911, il va voter rouge en 1917, non pas parce qu'il croit que tout va bien aller si les rouges reviennent au pouvoir, mais parce qu'il s'agit tout d'abord de renverser le gouvernement. On réglera le cas des autres ensuite. Le temps des idoles a passé, il faut voter, comme des hommes libres. Laurier ne peut pas nous sauver parce

que nous ne l'avons pas voulu et parce que nous avons été trop partisans. Quand on leur fera comprendre que le peuple sait ce qu'il veut, nos hommes politiques pourront nous défendre et résister. Pour cela il faut former une opinion éclairée et patriotique, qui pourra faire trembler les gouvernements. Les moyens de résistance qu'il a suggérés, il y a un mois, M. Lavergne les renouvelle en entier. Il y a un autre moyen, dit-il, de nous sauver. Un seul homme peut le tenter, c'est sir Lomer Gouin qui pourrait faire sortir la province de la Confédération, si l'on ne respecte pas les conditions suivant lesquelles la province a accepté d'y entrer.

Faisant allusion à l'article de l'"Événement" d'hier soir qui associait les anticonscriptionnistes de Québec à Elie Lalumière, M. Lavergne rappela que Lalumière est l'ancien agent d'élection de M. Coderre, dont celui-ci s'est servi pour voler son élection et qui l'appelait "Mon cher Elie". L'"Événement" nous associe à ses anciens amis. Il n'y a eu qu'un journaliste d'arrêté dans cette affaire, et c'est le représentant de l'"Événement" à Montréal. Et quand Coderre volait l'élection d'Hochelega, c'était Edmond Chassé, aujourd'hui de l'"Événement", qui faisait les comptes rendus. Après l'élection de 1911, M. Jos. Bernard, de l'"Événement", sollicitait la position de commissaire canadien en Belgique. Et ce sont ces gens-là, dit M. Lavergne, qui nous dénoncent. M. Lavergne dit en terminant que les luttes que nous faisons sont celles qu'ont livrées tous les peuples qui demandaient d'avoir leur place au soleil et que le droit et la justice ne pourront jamais avoir, ici. Les autres orateurs furent MM. Oscar Drouin, avocat, Wilfrid Lacroix, architecte, O. Myrand, avocat, et l'échevin E. Dussault.

M. Drouin a déclaré que la conscription menace de donner le coup de grâce à la Confédération et que la participation du Canada à la guerre a créé au Canada un militarisme à outrance qui est aussi menaçant que le militarisme allemand.

M. W. Lacroix a accusé le gouvernement d'avoir tramé l'affaire de l'arrestation de Lalumière, de Montréal, pour jeter tout le discrédit possible sur les Canadiens-français et dit que cette affaire est l'oeuvre de Bob Rogers.

L'échevin Dussault a déclaré, entre autres choses, qu'après les propositions de paix du Saint-Père au nom de l'humanité, le gouvernement ne peut invoquer des principes humanitaires pour envoyer les Canadiens à la boucherie.

L'assemblée a été très calme. Les membres canadiens-français du gouvernement et le régime autocrate qui domine à Ottawa ont été fréquemment conspués. Sévigny et Lespérance ont été dénoncés en termes très violents. M. Ernest Bélanger, président du conseil central, a présidé et avec les orateurs a demandé à la foule de s'abstenir de recourir à la violence. L'assemblée s'est dispersée paisiblement et il n'y a pas eu de manifestation.

Le maire avait donné des instructions spéciales à la police de voir à réprimer des manifestations comme celle qui a été faite à la résidence de M. Sévigny.

Me Eugène Godin
nommé registraire

POUR LES APPELS DES TRIBUNAUX D'EXEMPTIONS

Ottawa, 7. — Me Eugène Godin,

LA LOI DE CONSCRIPTION

Texte complet de la nouvelle loi militaire—Les causes d'exemption, la constitution des tribunaux, la listes des classes, etc.

UN TEXTE A CONSERVER

Nous croyons rendre un service utile à nos lecteurs en publiant le texte intégral de la loi de conscription, afin de leur permettre de se renseigner à fond sur la portée de cette loi.

78 GEORGE V, CHAPITRE 19
LOI CONCERNANT LE SERVICE MILITAIRE.

(SANCTIONNÉE LE 29 AOUT 1917)

Préambule.

Considérant qu'en vertu de l'article dix de la "Loi de Milice, chapitre quarante-et-un des Statuts Révisés du Canada, 1906, il est statué ce qui suit :

"Tous les habitants mâles du Canada âgés de dix-huit ans et plus, et de moins de soixante ans, non exemptés ni frappés d'incapacité par la loi, et sujets britanniques, peut être appelés à servir dans la milice ; dans le cas d'une levée en masse, le gouverneur général peut appeler au service toute la population mâle du Canada en état de porter les armes."

Et considérant qu'en vertu de l'article soixante-neuf de ladite loi il est en outre statué ce qui suit :

"Le gouverneur en conseil peut mettre la milice ou toute partie de la milice, en service actif partout dans le Canada et en dehors du Canada, pour la défense de ce dernier, en quelque temps que ce soit, où il paraît à propos de le faire à raison de circonstances critiques."

Et considérant qu'en vertu de ladite loi il est en outre statué que, si en quelque temps que ce soit, il ne se présente pas suffisamment de volontaires pour compléter les cadres nécessaires, les hommes ainsi sujets au service doivent être levés par tirage au sort.

Et considérant qu'afin de maintenir et soutenir les Forces expéditionnaires canadiennes actuellement engagées outre-mer en service actif pour la défense et la sécurité du Canada, le salut de l'Empire et de la liberté humaine, il est nécessaire d'assurer des renforts pour lesdites Forces expéditionnaires ;

Et considérant qu'il ne se présente pas suffisamment de volontaires pour assurer lesdits renforts ;

Et considérant qu'en raison du grand nombre d'hommes qui ont

c. r., avocat de Montréal, a été nommé registraire de la province de Québec, avec les pouvoirs que lui confère une des clauses de l'Acte du Service obligatoire.

C'est à lui que s'adresseront ceux qui veulent en appeler de la décision des tribunaux d'exemptions.

Voici la procédure à suivre dans ces cas : dans une cause d'appel, la demande est faite d'abord au registraire, qui prépare les procédures nécessaires et s'adresse à un juge de la Cour supérieure, afin que ce dernier décide de l'appel.

En plus, le registraire soumettra aux autorités militaires tout ce qui se rapporte de près ou de loin aux faits qui entourent ces différents appels qui lui seront envoyés.

déjà quitté leurs occupations industrielles et agricoles au Canada pour faire partie desdites Forces expéditionnaires en qualité de volontaires, et de la nécessité de soutenir dans lesdites conditions la productivité du Dominion, il est à propos de se procurer les hommes encore requis, non pas par un tirage au sort suivant que stipulé dans la "Loi de Milice", mais par levée sélective.

A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète :

TITRE ABRÉGÉ

I. (1) La présente loi peut être citée sous le titre de "Loi du Service Militaire, 1917."

DEFINITIONS.

(2) En la présente loi, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente :—

"Certificat" signifie un certificat d'exemption du service militaire sous le régime de la présente loi ;

"Loi de Milice" signifie la Loi de Milice et tous règlements et ordonnances rendus sous le régime de ladite loi ;

"Loi de l'Armée" signifie la loi dite "Army Act" qui dans le temps est en vigueur dans le Royaume-Uni, et tous règlements et ordonnances rendus sous le régime de ladite loi ;

"Règlements" signifie les règlements établis par le Gouverneur en conseil sous l'autorité de la présente loi et les instructions données en vertu desdits règlements ;

"Ministre" signifie le ministre de la Justice.

"Tribunal" signifie un tribunal constitué en vertu de la présente loi.

PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE APPELÉES AU SERVICE.

II. (1) Tout sujet britannique mâle, relevant d'une des classes décrites dans l'article trois de la présente loi ; et

a) qui a son domicile habituel au Canada ; ou

b) qui a eu, en quelque temps que ce soit depuis le quatrième jour d'août 1914 son domicile habituel au Canada, est susceptible d'être appelé, suivant que et dans le temps stipulé ci-après, en service actif dans les Forces expéditionnaires canadiennes pour la défense du Canada, soit au Canada, ou en dehors du Canada, à moins

a) qu'il ne relève des exceptions énoncées dans l'annexe ; ou

b) atteigne l'âge de quarante-cinq ans avant que la classe ou sous-classe à laquelle il appartient, telle que décrite en l'article trois ne soit appelée.

Ce service doit être pour la durée de la présente guerre et de la démobilisation devant suivre la présente guerre.

(2) Rien de la présente loi n'empêche tout homme de s'enrôler volontairement dans les Forces expéditionnaires canadiennes, tant que

(à suivre en 4e page)

JOURNAL DE WATERLOO

Ce journal, paraissant le jeudi de chaque semaine, est publié à Waterloo, Qué., dans la bâtisse de JOURNAL DE WATERLOO, coin des rues Young et Foster, par J. Oscar Béguin, Editeur et Propriétaire.

TARIF DES ANNONCES

Première insertion : 10 sous la ligne agitée ; insertions subséquentes : 5 sous la ligne.

Tarif spécial pour contrats d'annonces à long terme. Demandez notre tarif.

PETITES ANNONCES CLASSIFIEES invariablement payables d'avance.

CLASSE A

Chambre à louer, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, A vendre, A louer, Situations vacantes, Chambres demandées, Informations demandées, Personnel, Avis de responsabilité, 25 mots (ou moins) 10 sous et 1 sou par mot additionnel pour chaque insertion, 6 insertions consécutives pour le prix de 4 ayez.

CLASSE B

Naissances, Mariages, Décès, Services Anniversaires, Messe de Requiem. 25 sous pour la première insertion et 10 sous pour chaque insertion subséquente suivant formule.

AVIS SPECIAL

Le tarif des petites annonces, classes A et B, est au comptant avec la commande. Quand ces sortes d'annonces ne sont pas payées d'avance, il faut faire de nombreuses entrées et le tarif est en conséquence beaucoup plus élevé. Nous n'entrons dans nos livres aucune annonce classifiée de moins de 5 lignes.

Petites Annonces

MESSIEURS LES CURES

Nous avons des livrets de dix mille que nous vendons 30 sous le livret de 100. Pour ordre à être envoyé par la poste, ajoutez 1 sou par livret.

CHEMIN DE FER VERMONT CENTRAL

HORAIRE CORRIGE LE 1er OCTOBRE 1916

TRAINS ALLANT A L'OUEST

No. 301, excepté le dimanche, quitte Waterloo à 7 hrs. a. m. et est dû à Granby à 7.35 a. m., Farnham 8.13 a. m., Marieville 8.45 a. m., Montréal 9.50 a. m., St-Jean 9.10 a. m. Il fait correspondance à St-Jean pour tous les endroits de la Nouvelle Angleterre.

No. 302, excepté le dimanche, quitte Waterloo à 3 hrs. p. m., et est dû à Granby à 3.35 p. m., Farnham 4.10 p. m., Marieville 4.43 p. m., Montréal 5.46 p. m., St-Jean 5.15 p. m. Ce train fait correspondance à St-Jean pour la Nouvelle Angleterre.

TRAINS ALLANT A L'EST

No. 302, excepté le dimanche, quitte Montréal à 8.35 a. m., et est dû à Marieville à 9.45 a. m., Farnham 10.22 a. m., Granby 10.55 a. m. et Waterloo 11.30 a. m.

No. 304, excepté le dimanche, quitte Montréal à 5 hrs. p. m. et est dû à Marieville à 6.05 p. m., Farnham 6.43 p. m., Granby 7.22 p. m. et Waterloo 8 hrs. p. m.

Tous ces trains passent à St-Lambert et sur la voie du Grand Tronc entre Waterloo et la gare Bonaventure, à Montréal horaire ci-dessus est sujet à changements sans autre avis.

J. W. HANLEY, Agent Général des Passagers, St. Albans, Vt

DECISIONS JUDICIAIRES CONCERNANT LES JOURNAUX

1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

2. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arriérés qu'elle doit sur son abonnement, autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4. Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Achetez chez nos annonceurs et mentionnez notre journal en faisant vos achats.

Cartes Professionnelles et d'Affaires

AVOCATS

ROMULUS CLOUTIER

AVOCAT, Waterloo P.

G. H. BOIVIN,

AVOCAT, PROCUREUR, ETC., Grauby, Que

F. X. A. GIROUX C. R.

AVOCAT Sweetestburg, P. Q.

suivra toutes les Cours du District

NOTAIRES

R. R. BACHAND, L. L. L.

NOTAIRE, Bureau : Bâtisse de la Banque d'Hochelaga Waterloo, Que.

JODOIN & JODOIN

NOTAIRES Waterloo, Que.

P. J. S. PELTIER

NOTAIRE-PUBLIC Valcourt (Ely) P. Q.

L. TRANCHMONTAGNE

NOTAIRE Roxton Falls, P. Q.

JOS. H. MARCOUX, J. L. L.

NOTAIRE Bureau : Edifice Banque du Commerce, Granby, P. Qué. Bureau du soir : Roxton Pond, Qué.

DENTISTES

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers.
CON SAINT-DENIS ET RACHEL, 225
Téléphone, Saint-Louis 579 MONTREAL

DOCTEURS

DR. Auguste Desjardins

Spécialiste des Yeux, des Oreilles,

de la Gorge et du Nez

sera au bureau du

DR. J. A. BEAUDRY a CRANBY

le soir du 15 et la journée du 17 et le soir du 29 et la journée du 30 septembre 1917.

Bureau à Montréal, 523 rue St-Denis

FUMEZ LE

'MYLIKE'

Cigare a 5c.

Manufacturé par

N. G. BOISS AU, - GRANBY, P. Q.

EN VENTE PARTOUT - DEMANDEZ-LE

Vieux journaux à vendre par lots de cent livres ou plus, à une piastre le cent livres. S'adresser à notre bureau.

LISEZ

LE JOURNAL DE WATERLOO

Le jardin mouillé

La croisée est ouverte ; il pleut Comme minutieusement, A petit bruit et peu à peu, Sur le jardin frais et dormant.

Gaspard De WEEDE.

(à suivre)

La graine de trefle rouge

Pourquoi ne produisez-vous pas vous-même votre provision de graine

(Notes des fermes expérimentales)

Généralement, en une saison ordinaire, le trèfle rouge qui n'est donné en pâturage aux bestiaux après l'enlèvement de la première récolte de foin, produit une récolte de graine bien mûre. Pourquoi donc ne pas laisser ce trèfle mûrir et en récolter la graine, au lieu de le couper pour en faire du foin, de le faire paître par les animaux, ou, comme on fait souvent, de l'enfourer à la charrue.

Cette récolte de graine de trèfle, obtenue sur place, a en effet une valeur toute spéciale : elle provient de plantes qui, par leur existence même ont fait preuve d'adaptation aux conditions qui régissent sur la ferme et dans la localité immédiate. On peut avec raison supposer que les plantes provenant de cette graine seront, elles aussi adaptées aux conditions locales. Pour cette raison, la graine de trèfle produite sur la ferme a en réalité plus de valeur que la majeure partie de la graine que l'on obtient par les voies ordinaires du commerce.

Très souvent on voit des graines de trèfle ayant une très pauvre apparence et qui pourtant donnent une récolte de graine avantageuse. Il n'est pas rare de voir des trèfles très cairs ayant au plus de huit à dix pouces de hauteur, renferme plus et cent livres de graine propre et bien mûre, à l'acre. Un regain ordinaire produit ordinairement de 150 à 250 livres de graine à l'acre.

Pour la graine de trèfle rouge, il faut couper la récolte dès que les capitules ont une couleur brun foncé et qu'ils contiennent des graines dures et bien développées. Mamez la récolte avec soin : n'y touchez pas plus qu'il n'est absolument nécessaire ; les épis les plus mûrs se détachent de tiges qui sont trop secouées, ou ils s'égrainent et on perd ainsi une partie de la meilleure semence.

Lorsque la récolte a atteint un pied de hauteur, on peut la couper avec une faucheuse ordinaire. Il est généralement bon de faire suivre la machine par deux hommes munis de râtaux à main qui tirent l'andain fraîchement coupé pour l'éloigner de la récolte encore debout, afin qu'il ne soit pas foulé aux pieds par les chevaux et la machine à la prochaine tournée. On épargne beaucoup de

Les enfants pleurent pour avoir le

CASTORIA DE FLETCHER

DR J. O. LAMBERT, LIMITEE

LES PLUS GRANDS FABRICANTS DE SIROP CONTRE LA TOUX, LE RHUME, ETC. ANTI-CONSUMPTIF DE L'EMPIRE BRITANNIQUE CE BIENFAISANT SPECIFIQUE EN VENTE PARTOUT

DAVIDSON'S

PREMIER LEADER

Range en acier

Le poêle dont on parle le plus au Canada parce qu'il constitue la meilleure valeur sur le marché.

Il possède les meilleures qualités pour la cuisson, il économise le combustible, il a belle apparence et sa durabilité est connue.

En vente chez

D. M. POIRIER & CIE, Waterloo, Que

MANUFACTURE PAR

THE THOMAS DAVIDSON MANUFACTURING CO., Limited MONTREAL

LE REMEDE AUX FRUITS

Des milliers doivent leur Santé et leur Force à "Fruit-a-tives".

"Fruit-a-tives" le merveilleux remède composé du jus de fruits—a guéri plus de cas de maladies de l'estomac, du foie, du sang, des rognons et de la peau, que n'importe quel autre remède.

"Fruit-a-tives" a produit des résultats extraordinairement efficaces, dans des cas graves de Rhumatisme, Sciaticque, Lumbago, douleurs de reins, impureté du sang, névralgie, maux de tête chroniques, constipation et indigestion chroniques. "Fruit-a-tives" tonifie et fortifie tout le système, au moyen de ses propriétés curatives et purificatives sur les organes d'élimination.

50c. la boîte, 6 pour \$2.50, grandeur échantillon 25c. Chez tous les pharmaciens, ou Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

graine en s'y prenant ainsi lorsque le trèfle est court, car les chevaux en fouant ce trèfle aux pieds le battent et la graine reste sur le sol.

Lorsque le trèfle a un pied ou plus de hauteur, on fait mieux de se servir de la moissonneuse pour le couper ; c'est la machine la plus utile. On enlève la corde et on desserre le ficelle de la lieuse de façon à ce qu'elle file continuellement. Il y a généralement deux planches qui tiennent la gerbe ; il faut aussi desserrer ces planches pour que le trèfle puisse tomber directement à terre. De cette façon la graine ne s'écale pas, la récolte reste en andains ouverts où elle sèche promptement, et elle peut être facilement ramassée avec une fourche à orge.

La longueur de temps que le trèfle doit rester dans le champ dépend de la température. Généralement, la récolte doit être mise en meules ou en tas lorsqu'elle est suffisamment sèche pour bien se conserver. On la bat alors lorsqu'on a la temps.

Si rare que soit le véritable amour, il l'est encore moins que la véritable amitié.

La Rochefoucauld.

Le respect est descendu sur nous de Dieu même, qui nous a faits à son image.

Minard's Liniment Co., Limited,

Faisant usage du Liniment Minard's pour le 3 sur 1 je n'ai rien trouvé qui égale, grand succès à l'aine.

CHAS. E. SHARP.

Hawkeaw, N. B., 1er Sept. 1905.

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION

364 rue Université, Montréal.

LA LECTURE AU FOYER

Hommage au monument de Madeleine de Berchères

Par la société des Gens de Lettres de Montréal.

O noble Madeleine, héroïne au grand cœur,
Nous venons honorer, proclamer ton courage,
Ta gloire et ton exploit grandiront d'âge en âge ;
A quatorze ans tu fis prodiges de valeur.

Fille des chevaliers sans reproche et sans peur,
Pour défendre ton fort tu bravas les sauvages,
Tu savas les colons de leurs cruels ravages,
Et l'Iroquois dut fuir sous ton mousquet vainquer.

Ton monument d'airain, redisant ton audace,
Jette un sublime éclat sur ton nom et ta race ;
Sur ce bronze je lis : Bon sang ne peut mentir !

Sachons rester unis, dignes fils de la France,
Pour défendre le sol, toujours pleins de vaillance,
Et pour le Canada toujours prêts à mourir.

19 août 1917.

Z. MAYRAND.

BILLET HEBDOMADAIRE.

REVER....

Je regarde... anxieuse de voir surgir les grandes ailes vaporeuses du rêve, voltigeant à l'horizon, par où l'âme du jour s'est enfuit, comme le regard d'un ami qu'on aime et qui vient de mourir.

Et en son vêtement d'azur et de vermeil, le crépuscule là-bas se prolonge vers l'infini tout comme s'il s'entêtait à ne point vouloir finir. C'est l'heure du recueillement, c'est l'heure où l'oiseau fait sa prière dans les branches, l'heure où l'abeille regagne sa ruche, et le laboureur, son foyer. C'est le moment où l'âme bercée par toutes les splendeurs de la nature oubliée, s'endort et ne vit que d'idéal ! Enfin ! c'est le moment de rêver ! C'est l'instant de revoir à travers les brumes de l'oubli, cette figure jadis adorée

dont le sourire connu goûte encore l'ivresse. C'est l'instant de chercher, au fond de son cœur le reflet d'un oeil noir ou bleu dont la vue nous fit naguère tressaillir. Enfin ! C'est l'instant de croire encore pour un moment en cette étroite de mains amicales ou dans un regard profond, l'on se dit : à plus tard ! C'est l'instant d-s souvenirs.... c'est celui de l'oubli.... c'est voire même, celui du pardon.

Alice DESPREAUX.

R.-F. 28 août 1917.

LAZARE

On ne savait pas d'où il sortait, on l'avait trouvé un matin d'hiver, roulé dans une couverture bariolée sur la neige, à l'entrée du village. Il paraissait âgé d'environ neuf mois;

il était maigre et brun, avec des yeux noirs comme des charbons, et présentait tous les caractères d'un jeune romanichel. On l'avait porté au curé de la paroisse, qui s'était empressé de le baptiser sous le nom de Lazare, en souvenir du ressuscité de l'Évangile, parce qu'il l'avait échappé belle, et pouvait passer pour un revenant de la mort.

M. Firmin, le maire du village, l'avait adopté provisoirement, en attendant que quelqu'un vint le réclamer, ce qui n'était guère probable. Ce maire était un brave homme de paysan, déjà vieux, riche et honnête, grand-père de nombreux enfants. Mais sa maison était vaste ; Lazare ne le gênait pas. Le petit sauvage poussa là comme un champignon. Il n'était jamais malade, riait tout le long du jour en montrant ses dents blanches, et ne cessait pas de chanter ou de siffler à tue-tête. Il ne donnait aucun embarras. Il rendait au contraire mille petits services, allumait le feu, trayait les vaches, soignait les poules, et même faisait la cuisine au besoin, et avec une habileté particulière. On l'envoya à l'école dès qu'il eut l'âge. Il montra une facilité d'assimilation extraordinaire. Il paraissait tout comprendre, montrait une mémoire prodigieuse et stupéfiait l'instituteur par l'étonnante profondeur de ses remarques.

C'eut été trop beau. Lazare avait un défaut terrible. Il était pillard comme un faucon. Tant qu'il resta petit, ses dépradations ne gênèrent pas beaucoup sa famille d'adoption : quelques fruits verts volés dans le verger, des pommes de terre cuites sous la cendre en plein champ, des lampées de crème fraîche, enlevées sur les jarres de lait, telles étaient ses sottises journalières. Mais, en grandissant, le cercle de ses dévotions s'étendit. Nul n'était plus habile à percer des trous dans les futailles pour aspirer le vin ou le cidre à l'aide d'un chalumeau, pour griser les abeilles de fumée de tabac, afin de dérober leur miel en formation. Entendait-il pondre une poule ? Il s'élançait, tel un renard, happait l'oeuf et le gobait tout cru. Il inventait des pièges extraordinaires, prenait les canards des voisins,

les plumait au fond des bois, et sortait la nuit pour les faire rôtir, au clair de lune, sur deux bâtons, au-dessus d'un feu de sarments, à la façon de Robinson Crusôé. Il n'avait pas l'air de se douter qu'il faisait mal. Il ne paraissait pas comprendre la différence entre le bien et le mal. Une seule chose lui était sacrée ; l'argent. Il ne lui arriva jamais de prendre un sou à personne.

Mais combien de vols en nature n'accumulait-il pas sur sa trop élastique conscience ! En vain le maire le gourmandait-il, le punissait-il de toutes manières ; rien n'y faisait. Lazare ne rétrogradait jamais en face. Quand on le grondait, il baissait la tête, promettait d'être bien sage, et se tenait tranquille pendant deux ou trois jours. Après quoi, il re-

commençait instinctivement toutes ses rapines.

Il venait d'avoir onze ans. Il suivait le catéchisme de Première Communion, et se montrait fort assentit aux exhortations du curé. Mais cela ne l'empêchait pas, à la brume, d'enjamber le mur du presbytère et de voler le chasselas doré sur les treilles. Le bon curé ne cessait de lui dire :

— Lazare, si tu continues, tu ne
(à suivre en 2e page)

CASTORIA

Pour Bébés et Enfants
EN USAGE DEPUIS AU DELÀ DE 30 ANS
Porte Toujours La
Signature de *Chas. H. Fletcher*

Dr J. O. Lambert, LIMITEE

MONTREAL
LES PLUS GRANDS FABRICANTS DE
SIROP CONTRE LA TOUX, LE RHUME, ETC.
— ANTICONSOMPTIF DE L'EMPIRE BRITANNIQUE —
CE BIENFAISANT SPECIFIQUE EST VENDU PARTOUT.

Le SAVON IMPERIAL de BARSALOU



Marque de fabrique

est le meilleur et le plus pesant. On le trouve partout. De jolis cadeaux donnés en échange d'enveloppes de savon et Poudre Impériale.

Souvenirs

Le Journal d'une Femme de Cinquante Ans

PAR
Madame Mathilde Bourdon

No. 1

I

Je suis seule, et le temps me pèse. Plus il devient court devant nous, plus il semble interminable ; je n'ai goûté à rien de ce qui me paraît aujourd'hui bien insipide. Le mouvement ? les plaisirs ? les voyages ? je les connais ; toujours la même chose, la même fatigue et la même déception. Les relations, les visites ? j'en connais le fond. L'amitié ? hélas ! existe-t-elle ? Les affections de famille ? oui, malgré les sacrifices qu'elles ordonnent, elles sont encore une parcelle de bonheur véritable ; mais, à mon âge, que de liens déjà brisés ! que de deuils et de regrets ! Le père de Ravignan disait avec cet accent qui n'appartenait qu'à lui : "La vie n'est rien !" Il le disait par rapport à Dieu et à l'éternité ; je le dis, du fond de mon cœur, par rapport à la vie elle-même, à ses vanités et à ses agitations. Et je me suis tant agitée autrefois ! mon cœur a tant battu, ma pensée a été si active, mes desirs si violents ! j'ai gravi avec tant d'ardents et d'efforts cette coline, où, tranquillement assise aujourd'hui, je me demande si le résultat valait la peine qu'il m'a imposée, si la victoire valait le combat.... A cinquante ans, en jetant un regard en arrière, sur soi-même, on se juge comme on jugerait une autre personne ; on est si loin des motifs qui ont pesé sur la volonté, si loin des pes-

sions et des goûts de la jeunesse, qu'isolé en sa propre personnalité, on se voit, se connaît, se juge et se blâme. J'ai envie de repasser sur ces années perdues dans l'ombre, écoulées pour toujours ; ce sera une occupation dans ma solitude, une distraction dans mon ennui, distraction mélancolique sans doute, mais salutaire peut-être : il est toujours bon de se connaître, ne fût-ce que pour crier à Dieu, avec plus de force, ce mot de : pardon ! qui émeut sa miséricorde. "Je passerai mes jours dans l'amertume de mon cœur" ; dit le saint roi David : il était vieux sans doute alors, et il s'apercevait que ni la victoire, ni le sceptre, ni l'amour de Michel, ni celui d'Abigail n'avaient satisfait son âme, et que, humble pasteur, conduisant les troupeaux de son père, le bonheur lui eût été plus facile que sur le trône de Saül.... L'histoire de David est celle de tous les hommes, avec leurs faiblesses et leurs douleurs ; est-ce pour cela qu'après tant de siècles l'Eglise chante toujours ses psaumes comme l'éloquente traduction du gémissement universel ?....

II

Mon enfance fut douce sans être gaie ; la position médiocre de mes parents, la gêne où ils se trouvaient, faisaient passer sur notre intérieur un nuage gris qui nous oppressait sans cesse ; simples ar-

tisans, nous eussions été plus libres, et partant plus heureux. Mon père était employé du gouvernement, pauvre petit employé aux maigres appointements qui suffisaient à peine au nécessaire et sur lesquels il fallait prélever cependant un certain luxe exigé par la position. Ma mère avait l'air soucieux ; souvent elle avait le ton impatient, l'humeur aigrie.... Pauvre mère ! tout le fardeau du ménage reposait sur elle, et l'on s'étonnait de ce qu'elle n'eût pas toujours la figure sereine et la parole enjouée et riante ! sa vie se passait à résoudre ces problèmes : vivre honnêtement sans contracter de dettes, avoir l'apparence de l'aisance avec un salaire d'un ouvrier, faire durer des vêtements de dix ans au-delà du temps ordinaire et leur donner encore une certaine tournure à la mode, accomplir des prodiges de travail, d'économie, d'arrangements en les cachant comme une honte ou une faute ; voilà à quoi ma pauvre mère employait ses jours, elle réussissait souvent ; elle disait volontiers : Nous avons un peu de ce qui paraît ! Mais quelquefois un léger choc dérangeait ses calculs ; tantôt, c'était une hausse sur les denrées, qui accablait ce pauvre petit budget ; ou un accroc "visible", fait à un habit noir promis encore à un long avenir, ou une dépense inopinée qui dérangeait cet équilibre établi à grand-peine. Je me souviens de l'arrivée d'un nouveau chef, dont mon père attendait cet avancement qui fuyait devant lui comme le miroir au désert ; il offrit un grand déjeuner à ce chef, et, à la nouvelle année, il porta à son fils, enfant de cinq ans, un pantin et des bonbons qui représentaient quinze jours de notre vie. Et l'avancement ne vint pas. Pourtant mon père espérait toujours ; l'optimisme lui était doux et commode, et quand ma mère lui disait en soupirant :

— Comment ferons-nous ? la vie est si chère !

— Ah ! bah ! nous ferons comme nous avons fait jusqu'ici.

— Et ces pauvres enfants ! mon Aurélie ! comment la marier sans dot ?

— Vous vous êtes bien mariée, vous, ma femme ! répondait mon père en riant.

— Et notre fils ! notre Paulin si délicat ?

— Je le ferai entrer comme surnuméraire dans mon administration.

Ma mère à son tour riait, mais avec amertume. Elle se plaignait parfois de ne jamais obtenir de réponse sérieuse à de sérieuses objections ; que pouvait mon père ? il était enfermé dans un cercle infranchissable : trop âgé pour tenter une autre carrière, trop pauvre pour entreprendre quelque aventure de commerce, trop peu protégé pour avancer dans son administration, il ne pouvait rien, que vivre, végéter à la même place, dans la même routine, et, quand ma mère l'interrogeait sur notre avenir, il ne pouvait lui faire aucune réponse solide et satisfaisante. Le seul avenir possible pour mon frère et pour moi, c'était le travail manuel ; nous étions trop pauvres pour embrasser avec succès les professions libérales, mais, si on avait fait d'Aurélie une couturière et de Paulin un mécanicien, qu'auraient dit, grand Dieu ! les supérieurs, les collègues, les subordonnés de mon père, toute la tribu des inspecteurs, des vérificateurs, des receveurs et des contrôleurs, qu'auraient dit les amies de ma mère, la femme de l'avoué, celle du chirurgien, celle du professeur de cinquième ! Souffrir n'est rien, mais déchoir ! Ma mère souffrait, calculait, travaillait, s'épuisait, soupirait, sans oser prendre une résolution énergique que mon père n'eût pas soutenue, car l'opinion du monde (le cercle le plus étroit est un monde !) avait plus d'influence encore sur lui que sur elle.

Sa santé, qui n'avait jamais été robuste, s'usa dans ces luttes con-

tinuelles contre la gêne, dans ces peines secrètes pour lesquelles elle ne trouvait pas de consolation ; elle ne paraissait pas très malade, et elle s'éteignit sans qu'on s'en aperçût. Obscure elle avait vécu, obscure elle mourut, et quelques pleurs versés près du foyer domestique furent sa seule oraison funèbre, puis tout reprit son cours ; Paulin, qui avait beaucoup crié en voyant notre pauvre mère pâle et froide, retourna à son école, à ses jeux, et oublia ; mon père fut surtout étonné, désappointé, si je puis le dire ; il cherchait ses habitudes, il attendait les soins qu'elle lui rendait sans cesse, et il s'impatientait de ne plus les trouver. Moi.... trente-cinq ans se sont écoulés et je m'accuse encore de n'avoir pas assez pleuré ma mère, faute d'avoir compris ses vertus modestes, son silencieux amour, son humble abnégation et ses peines muettes. Ma pauvre mère, à mesure que j'approche moi-même de cette vallée où tu es descendue si tranquillement, je t'aime mieux, je te connais mieux, je te regrette davantage....

III

Ma vie ne fut pas très douce après la mort de ma mère ; elle n'était plus là pour m'épargner les peines et les sollicitudes ! Je devais la remplacer dans les soins du ménage, je m'en acquittais mal, et mes négligences, mes erreurs, mes bévues devenaient pour mon père l'occasion de reproches amers et répétés. Il souffrait de mon incapacité et j'avoue aujourd'hui, à distance, que lorsque, faute de soins, je lui servais un mauvais dîner, je lui laissais mettre une chemise sans boutons ou une redingote déchirée, je méritais les réflexions sévères qui, en ce temps-là, m'indignaient, me suffoquaient et me faisaient pleurer pendant la nuit sur mon petit oreiller.

(à suivre)

LA LOI DE CONSCRIPTION

(suite de la 1ère page)

Enrôlement volontaire dans les dites forces est autorisé.

DIVISIONS PAR CLASSES.

III. (1) Les hommes qui sont sujets à appel se répartissent en les six classes décrites ainsi qu'il suit :
Classe 1—Ceux qui ont atteint l'âge de 20 ans et ne sont pas nés plus tôt qu'en l'année 1883, et qui sont célibataires, ou veufs sans enfants.

Classe 2—Ceux qui ont atteint l'âge de 20 ans et ne sont pas nés plus tôt qu'en l'année 1883, et qui sont mariés, ou sont des veufs avec un enfant ou des enfants.

Classe 3—Ceux qui sont nés dans les années 1876 à 1882, toutes deux inclusivement, et qui sont des célibataires, ou sont des veufs sans enfant.

Classe 4—Ceux qui sont nés dans les années 1876 à 1882, toutes deux inclusivement, et qui sont mariés, ou sont des veufs ayant un enfant ou des enfants.

Classe 5—Ceux qui sont nés dans les années 1872 à 1875, toutes deux inclusivement, et qui sont des célibataires, ou sont des veufs sans enfant.

Classe 6—Ceux qui sont nés dans les années 1872 à 1875, toutes deux inclusivement, et qui sont mariés, ou sont des veufs ayant un enfant ou des enfants.

(2) Pour les objets du présent article tout homme marié après le sixième jour de juillet 1917, est censé être un célibataire.

(3) Toute classe, sauf la classe 1, comprend les hommes qui y sont transférés d'une autre classe, suivant qu'il est ci-après établi, et les hommes qui ont passé dans la classe 1 du moment où la classe précédente a été appelée.

(4) L'ordre dans lequel les classes sont décrites dans le présent article est l'ordre dans lequel elles peuvent être appelées en service actif. Néanmoins, le Gouverneur en conseil peut diviser toute classe en sous-classes, et alors les sous-classes doivent être appelées suivant l'ordre de l'âge, en commençant par les plus jeunes.

(à suivre)

Fête champêtre à West-Shefford

Mardi soir dernier, avait lieu à West-Shefford une jolie fête champêtre organisée par le dévoué curé de cette paroisse, M. l'abbé J.-E.-E. Pelletier, au profit des œuvres paroissiales. Nonobstant l'inclémence de la température plus de 1000 personnes étaient rendues sur la terrasse du presbytère vers les 8 hres.

La fête a été couronnée d'un franc succès.

Accompagné de M. l'abbé Peltier nous visitons les différents pavillons ou s'étaient toutes sortes de primes réservées aux plus "chanceux".

Le premier pavillon est pour les rafraichissements et pour tout ce qui est nécessaire aux fumeurs. Nous faisons une courte halte à cet endroit. Après s'être pourvus de chacun un bon cigar, nous continuons notre marche. Nous arrivons au deuxième pavillon. Celui-ci est pour la vente des bonbons. Un flot d'enfants, voire même de grands enfants, sont là goûtant aux pains de "sucre du pays" et autres bonbons fabriqués.

Nous passons ensuite au troisième. C'est la loterie. La foule est tellement compacte qu'il nous est impossible d'approcher. Chacun veut gagner la plus belle prime.

Continuant notre route nous arrivons au parc de la pêche. Pour 5 sous l'on est certain de pêcher une saumette. M. le curé regrette de n'avoir pas fait venir une cinquantaine de "barbottes" pour amuser les nombreux pêcheurs qui attendent leur tour de tirer un objet nouveau du fameux parc à pêche.

Nous arrivons au bureau de poste. Ici, c'est le feu-rire des correspondants et correspondantes qui surveillent les personnes auxquelles leurs correspondances sont adressées.

Enfin nous arrivons à la roue de fortune, c'est le 6ème pavillon. Le préposé à cette fameuse roue qui attire avec tant d'attrait les regards de ceux qui tiennent dans leur main la

palette cabalotique, anxieux de savoir si c'est leur numéro que la roue désigne. Sur dix, neuf sont déçus. Mais il y a toujours un gagnant, c'est pourquoi tous se prêtent à ce genre d'amusement.

La fanfare de Granby sous la direction de M. Casavant fit les frais de la musique.

Nous nous permettons, cependant, une remarque. C'est avec regret que nous avons constaté l'omission de l'O Canada, est-ce volontaire ou involontaire? Nous sommes plutôt portés à croire que c'est involontaire.

Nous prions donc ces musiciens de mérite et de nationalité Canadienne-française de ne pas oublier que l'O Canada prime le "God Save the King" pour tous les Canadiens de toute nationalité notamment française.

Bref, la fête fut un succès. Nous félicitons M. le curé Pelletier et tous les organisateurs qui lui ont prêté leur concours.

Un témoin.

Resolution de Condoléance

Du livre des délibérations du conseil municipal de la Municipalité du Township de St-Valérien de Milton la résolution suivante passée et adoptée à la session régulière du 4 septembre 1917 a été textuellement transcrite comme suit :

Sur proposition du conseiller Jos. Paré secondé par le conseiller Amédée Guy, Résolu que ce conseil apprécie avec peine le décès de M. M.-E. Labrèche notaire et ancien Secrétaire Trésorier de ce conseil et désire exprimer à la famille du regretté défunt toutes ses sympathies dans la

PROVINCE DE QUEBEC }
 MUNICIPALITE DU }
 COMTE DE SHEFFORD }

Extrait du livre des délibérations du Conseil Municipal du Comté de Shefford, de son assemblée régulière, tenue mercredi, le douzième jour du mois de septembre, A. D., mil neuf cent dix-sept.

M. Ferdinand Goyette, le préfet, en quelques mots appropriés, fait l'éloge de M. Henri de Varennes, Lieutenant au 22ème Canadien, fils de l'Honorable M. de Varennes, Conseiller Législatif, et secrétaire Trésorier du Comté de Shefford, tombé glorieusement au champ d'honneur, en France, le quinze août dernier, lors de la prise de la Butte 70, près de Lens.

Il fut alors proposé par le Conseiller Lucien A. Barbeau, secondé par le conseiller J. Adéard Bastien, et résolu unanimement, que les membres de ce conseil prient M. de Varennes et sa famille d'accepter l'expression de leur profonde sympathie dans leur grande affliction.

Et qu'une copie de la présente résolution soit publiée dans les journaux de cette ville et envoyée à M. de Varennes.

Adopté.

(Signé.) Ferd. GOYETTE, Préfet.

(Signé.) J. A. PERRAS, Asst. Secrétaire-Trésorier.

(Vraie copie.) J. A. PERRAS, Asst. Secrétaire-Trésorier.



EXCURSIONS DE COLONS

Au Manitoba, Saskatchewan, Alberta et la Colombie Anglaise et retour, tous les mardis, du 8 mai au 30 octobre 1917
 Limite de retour, deux mois.

HORAIRE

En force le 24 juillet 1917

TRAINS ALLANT AU NORD

Les trains en destination de Drummondville et les stations intermédiaires y compris Roxton Falls laissent Waterloo à 11.07 a. m. et 7.40 p. m. tous les jours excepté le dimanche. Le train du matin fait correspondance à Foster avec les trains venant de Sherbrooke et à Sutton avec les trains venant de la Nouvelle Angleterre. Le train de l'après-midi fait correspondance à Foster avec les trains venant de Sherbrooke et Montréal.

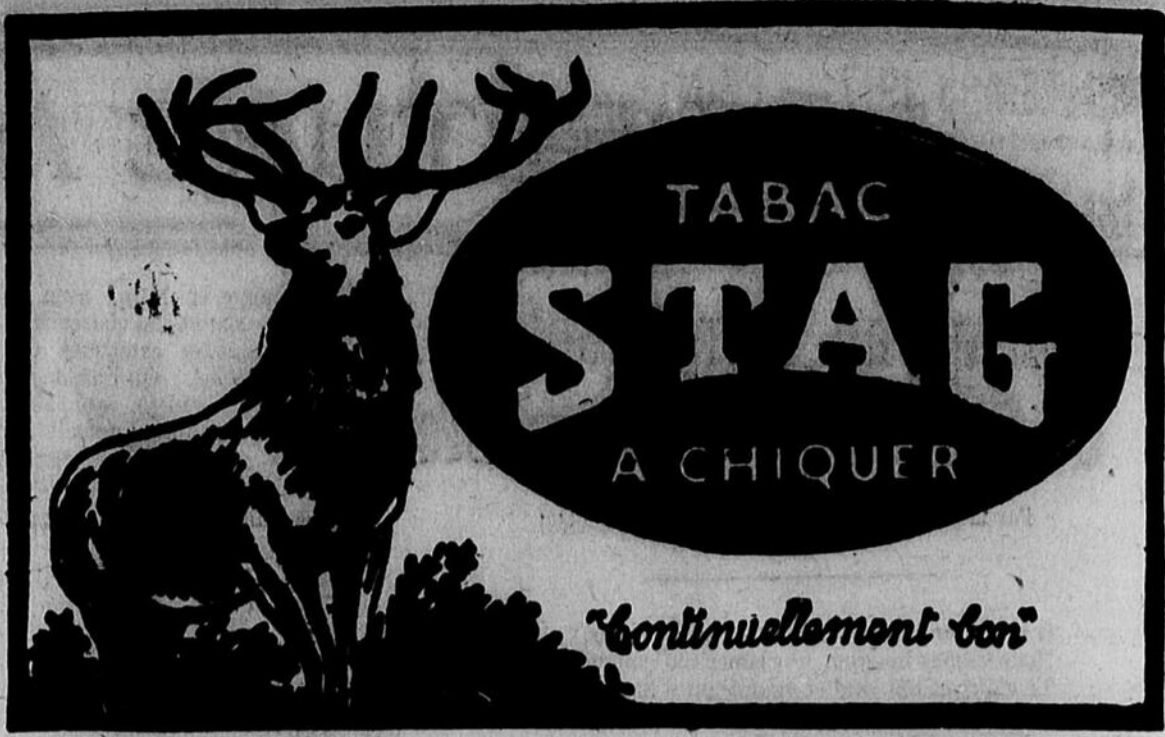
TRAINS ALLANT AU SUD

Ces trains laissent Waterloo à 8.44 a. m. et à 4.00 p. m. tous les jours excepté le dimanche. Le train du matin fait correspondance à Foster pour Montréal et Sherbrooke et à Sutton pour les stations de la Nouvelle Angleterre. Le train de l'après-midi fait correspondance à Foster pour Montréal, Sherbrooke et les provinces maritimes, et à Sutton pour les stations de la Nouvelle Angleterre. Les personnes qui désirent aller à Montréal, St-Jean, St-Hyacinthe, Bedford et quelques autres endroits et revenir le même jour, peuvent partir à 8.44 a. m. et revenir à 7.40 p. m.

John Connor,

Agent de Station

WATERLOO



grande épreuve que la Providence leur a imposé; et que copie des présentes soit envoyée à la famille et journaux avec prière de publier.

Adopté unanimement.

(Signé) L. Goyette, Maire, Cam. Bouthillier, Secrétaire.

(Vraie copie) Cam. Bouthillier, Sec Tres.

PENSEZ-Y

Il est un fait important durant ces temps de guerre pour un journal, c'est son soutien malgré la cherté du papier et du matériel d'imprimerie. Pour cela, nos abonnés devraient comprendre qu'il importe beaucoup à ce qu'ils paient leur abonnement. Ce n'est qu'une piastre par année.

Pensez à nous, amis lecteurs.

Nous comptons sur vous pour assurer l'existence du seul journal français du district de Bedford.

L'ADMINISTRATION

AVIS

CANADA }
 PROVINCE DE QUEBEC }
 DISTRICT DE BEDFORD }
 No 457.

AVIS est par les présentes donné que quatre septembre mil neuf cent dix-sept, le soussigné a été nommé par une ordonnance de la Cour Supérieure, à Sweeteburg, curateur à la succession vacante de feu Rév. LOUIS ADOLPHE LAROCQUE, de son vivant, Prêtre de la ville de Farnham, district de Bedford. Les réclamations assermentées doivent m'être transmises dans les trente jours de cette publication.

Daté à Farnham, ce six de septembre mil neuf cent dix-sept.

EUGENE LEVEILLEE N. P. Curateur.

ANATOLE GAUDET, procureur du curateur, Farnham, Que. 30. b.

Dans l'affaire de

LA SUCCESSION NORMAN A. BEAUCHEMIN, ROXTON FALLS, QUE.

Vente à l'enchère publique. VENDRE, le 28 septembre, 1917, à 1 heure de l'après-midi, à la porte de l'église de la paroisse de Roxton Falls, Comte Shefford, des immeubles ainsi qu'il suit savoir :

10—L'Immeuble étant le magasin du défunt situé au Village de Roxton Falls, consistant en un emplacement avec basses dessus érigées suivant détail et description mentionnés au cahier des charges de la vente.

20—L'Immeuble étant la résidence du défunt situé au Village de Roxton Falls, consistant en un emplacement avec basses dessus érigées suivant détail et description mentionnés au cahier des charges de la vente.

CONDITION DE VENTE: Argent comptant. Le cahier des charges de chacune de ces ventes est visible au bureau du curateur, Chambre 820 Edifice "POWER", 83 Craig Ouest, Montréal.

VINCENT LAMARRE, Curateur.

Montréal, 31 août, 1917.

29. b.

Rapport de la Commission sur la Bière nommée par le Grand Journal Médical de Londres "Hospital"

Reproduit du "Hospital" 24 Avril 1909.

"Il est temps que l'emploi de la bière soit justifié devant le public en prouvant, comme le fait notre commission, sa grande valeur nutritive, indépendamment de l'alcool qu'elle contient.

"Le fait est qu'une bonne bière, bien brassée, est un breuvage qui contient une très faible proportion d'alcool, et une quantité relativement grande de produits nutritifs.

"Il est temps de dénoncer et de discréditer l'opinion erronée qui veut que la bière n'ait aucune valeur nutritive en soi, mais ne soit seulement qu'un breuvage avec lequel une certaine portion de la population s'enivre.

"Les conclusions de notre commission démontrent que la bière est le breuvage alcoolique nutritif par excellence.

"Tous les breuvages, parce qu'ils contiennent de l'alcool, ne doivent pas être considérés de la même manière.

"Le consommateur de spiritueux commet un acte bien différent de celui du buveur de bière. En fait, la bière est bien plus éloignée, au point de vue de l'alcool qu'elle contient, de certains vins et de tous les spiritueux, qu'elle ne l'est de la bière de gingembre.

"Quand un homme boit de la bonne bière il boit et mange à la fois, tout comme s'il mangeait un bol de soupe.

"Les expressions "manger" et "boire" sont curieusement, mais à tort, employées pour désigner la différence entre l'étanchement simple de la soif et l'apaisement de la faim."

PRINTEMPS 1917 --- PRINTEMPS 1917

CLEMENT & FRERE
LES MARCHANDS A LA MODE DU JOUR

NOUS DEFIONS TOUTE COMPETITION

NOUS avons acheté d'une des grandes maisons commerciales de Québec— qui veut cesser le commerce de cette marchandise—825 patrons d'habits, AUX VIEUX PRIX, ce qui veut dire à environ 75 pour cent d'escompte sur prix actuels. Nous avons ces habits dans toutes les couleurs et qualités. Nous vous invitons à venir voir ce magnifique assortiment de beaux habits en laine, que nous vendrons presque au même prix qu'il y a quelques années. Venez voir et vous serez convaincus.

Nous avons, comme toujours, le plus beau et le plus considérable assortiment de Hardes-Faites des Cantons de l'Est. Nous avons nos nouveaux Chapeaux et Casquettes du printemps, Paletots caoutchoutés, Chaussures, et un assortiment complet de Merceries.

Nous vous invitons tout spécialement à venir visiter notre assortiment.

CLEMENT & FRERE, les marchands et tailleurs à la mode

Marché à beurre et fromage de Waterloo

SAMEDI le 25 août 1917

Ouvert à 2.15 hre, fermé à 3.00 P.M.

Le prix du beurre a baissé.

La vente a été assez bonne.

Vendeur	Acheteur	Quantité	Prix
Brome Valley	Davis	60	41
Cowansville	pas vendu	20	
Crown	Limoges	35	"
Dunham			
Foster			
Granby			
Knowlton	Swift Can.	150	"
Mystic Gem	Limoges	57	41½
Magog			
North Stanbridge	Limoges	45	"
North Stukely			
South Stukely	L & C	75	41
Stanbridge East			
Silver Star	L & C	60	"
Silver Lake			
St-Etienne de Bolton	L & C	70	"
Warden	L & C	55	"
West Ely	Daly	48	"
West Shefford			
Waterloo	pas vendu	30	
West Ely	L & C	20	20½
Granborou (West Shefford)			

Le marché s'ouvre à 1.30 hre tous les deux samedis. Prochain marché le 8 septembre

Avis de Vente

Dans l'affaire de la
SUCCESSION N. A. BEAUCHEMIN.
ROXTON FALLS, QUE.

VENTE à l'encan public, MERCREDI, le 19 septembre, 1917, à 11 heures A. M., au No. 89 rue St. Jacques, Montréal, des biens suivants :

Dettes de livre suivant liste \$655.13

CONDITIONS de vente : Argent comptant. Pour information, s'adresser à

VINCENT LAMARRE, Curateur, Bureau : 820 Edifice "Power"

Marcette Frères, Encanteurs, Montréal, 8 septembre, 1917. 30.a.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE BEDFORD

UNE SESSION de la Cour du Banc du Roi pour le district de Bedford sera tenue au Palais de Justice à Sweetsburg le premier jour d'octobre prochain à dix heures de l'avant-midi.

En conséquence je donne AVIS PUBLIC à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la Prison Commune de ce District, et à toutes autres personnes, qu'elles doivent y être présentes. Et je donne aussi avis à tous Juges de Paix, Coronaires et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils doivent s'y trouver avec leurs Records, Indictements, Rôles et autres Documents afin de faire les choses qu'il appartient à chacun d'eux dans leurs capacités respectives.

Bureau du Shérif, Sweetsburg, ce 10 de septembre 1917.

C. B. JAMESON, Shérif.

RAPPELEZ-VOUS

Que j'ai un bel assortiment de Chaussures d'été pour hommes, femmes et enfants. Aussi une quantité de Harnais fins de première qualité à un prix très réduit.

L. J. FOURNIER
Marchand et Sellier,
Rue Foster, - WATERLOO

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA
VILLE DE WATERLOO.

Extrait du livre des délibérations du conseil municipal de la municipalité de la Ville de Waterloo, de son assemblée régulière, tenue mercredi, le cinquième jour de septembre A. D., mil neuf cent dix-sept.

M. le Maire Jodoin, en quelques mots appropriés, fait l'éloge de M. Henri de Varennes, Lieutenant au 22ème Canadien, fils de l'Honorable M. de Varennes, Conseiller Législatif, tombé glorieusement au champ d'honneur, en France, le quinze août dernier, lors de la prise de la Butte 70, près de Lens.

Et il est résolu à l'unanimité, que les membres de ce conseil prient M. de Varennes et sa famille d'accepter l'expression de leur sympathie dans leur grande affliction.

Et qu'une copie de la présente résolution soit publiée dans les journaux de cette Ville et envoyée à M. de Varennes.

(Signé.) L. J. Jodoin, Maire.

(Vraie copie.) L. J. Jodoin, Maire.

Le Liniment Minard guérit le rhumatisme.

MARCHE

—La coopérative des Fromagers, de Montréal, a payé, la semaine dernière, aux coopératives paroissiales :

Les œufs, 47 et 41 sous la douzaine ;

Marché ferme surtout pour les œufs frais qui sont rares.

Les veaux engraisés au lait, 19, 17½ et 16 sous la livre ; leurs peaux, 40 sous la livre ;

Moutons abattus, 13c 12 et 11c sous la livre ;

Les agneaux abattus, 23, 21 et 19 sous la livre .

Les taures abattues, 13½, 12½ et 11½ sous la livre ;

Les vaches abattues, 12, 11 et 10 sous la livre ;

Les bouvillons, 14, 13 et 12c sous la livre ;

Les peaux de vaches et de taures, 21 sous la livre ;

Les peaux de taureaux, 20 sous la livre ;

Les peaux de moutons, de \$3.25 à \$4.00 chacune ;

Les peaux de veaux de champs, 25 sous la livre ;

Le miel en rayons, de 14½ à 13½ sous la livre ;

Le miel extrait, de 12 à 11 sous la livre ;

Le sirop d'érable, \$1.45, \$1.30 et \$1.20 le gallon ;

Le sucre d'érable, 13½, 12½ et 12 sous la livre ;

Les fèves, de 15 à 13 sous la livre ;

Le beurre, 41½, 41 et 40½ sous la livre ;

Le fromage. Marché ferme. De fortes expéditions ont été faites durant le cours de cette semaine.

Blanc No 1—21 7-16c,

Coloré No 1—21 7-16c.

Poulets choix..... 25c

Poulets vivants, No 1. 23c la lb.

Poulets vivants No 2. 20c la lb.

Poulets vivants No 3 18c la lb.

Poules vivantes No 1. 24c la lb.

Poules vivantes No 2. 22c la lb.

Poules vivantes No 3. 19c la lb.

Dindes No 1. 25c. Oies No 1.

12c. Canards No 1. 20c. Canard No.2

18c.

Marché ferme surtout pour les poules de belles qualités.

Laine lavée 78c la livre ; non lavée 62c la livre.

Marché très ferme. La demande est bonne.



CONVALESCENTS!

Pourquoi languir dans un état de faiblesse et d'inactivité qui fait de votre convalescence une seconde maladie ?

Vous n'êtes plus malade—cependant vous n'êtes pas encore en santé.

Votre physionomie perd graduellement l'empreinte des souffrances éprouvées; les fonctions ramenées à l'équilibre manquent cependant d'énergie et de stabilité et votre constitution entière, encore ébranlée par les atteintes plus ou moins violentes qu'elle a subies, réclame impérieusement l'aide nécessaire pour compléter la guérison.

La santé renaissante ne demande pas de drogues — la période des drogues est passée — mais elle exige un vin tonique et reconstituant comme le VIN ST-MICHEL pour augmenter la richesse du sang et faire de nouveaux globules rouges; pour activer l'appétit naissant, pour remonter l'organisme encore déprimé, pour augmenter les forces et l'énergie. Essayez le

VIN ST-MICHEL

vous tous, victimes de la grippe ou d'autres maladies longues et pénibles, jeunes mères, femmes qui traversez la période critique. Il vous débarrassera de tous ces petits maux ennuyeux que la maladie laisse derrière elle et vous remettra sur pied vite et bien.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, rue St-Paul Ouest, Montréal. EASTERN DRUG CO., Boston, Mass. (Agents pour les Etats-Unis).

Salons d'Optique Franco-Britanniques

ROD. CARRIERE — HENRI SENECAI
Opticiens et Optométristes

207 Est, rue S-Catherine, entre les rues Sainte-Elisabeth et Sanguinet, MONTREAL

Assortiment complet de Lorgneaux, Lunettes, Yeux artificiels. Lunettes marines et d'opéra. Aussi un grand choix de Thermomètres, Baromètres, de toutes sortes, Hygromètres et Boussoles. Salons privés pour l'ajustement des yeux artificiels.

CONSULTATIONS : A l'Hôtel-Dieu, par Rod. Carrière, de 9.30 à 11 heures, excepté le mercredi et le samedi. Aux Salons d'Optique, de 9 a. m. à 8 p. m., par Rod. Carrière, de 1 p. m. à 5 p. m. Tél. Bell : Est 2257.

RENDEZ-VOUS PRIS PAR TELEPHONE

Placements d'Août 1917

Nous offrons, sujet à vente préalable et hausse dans les prix :

Nous donnerons sur demande tous les détails des émissions de débetures décrites dans cette annonce :—

- \$ 65,000. PUISSANCE DU CANADA, 3ième emprunt de guerre, échéant en 1937. PRIX : Marché.
- \$ 25,000. PROVINCE DE QUEBEC, Echéant en 1936. Prix pour rapporter 5 p.c.
- \$ 7,400. CITÉ DE LEVIS, échéant en 1929-1935. Prix : pour rapporter 5½ p.c.
- \$ 23,000. VILLE DE MAGOG, échéant en 1922 (Nouvelle émission) Prix : pour rapporter 5½ p. c.
- \$ 30,000. FACRIQUE DE ST-JACQUES DE L'ACHIGAN, échéant en 1945-1955. Prix : pour rapporter 5½ p. c.
- \$ 28,000. VILLE DE JOLIETTE, échéant en 1944. Prix : pour rapporter 5½ p. c.
- \$100,000. VILLE DE MONTREAL-EST, Garantie, échéant le 1er mai 1922. Prix : pour rapporter 6 p. c.
- \$ 20,000. CITÉ DE SOREL, (COMMISSION SCOLAIRE), échéant en 1936. Prix : pour rapporter 5½ p. c.
- \$100,000. VILLE DE MONTREAL-EST (3) Garantie, Echéant le 1er mai 1932. Prix : pour rapporter 6 p. c.
- \$100,000. VILLE DE DRUMMONDVILLE, Echéant le 1er mai 1922. Prix : pour rapporter 6 pour cent.

Ces obligations par dénominations de \$100.00, \$500.00 et \$1,000.00.

N. B.—Nous ne sommes pas des courtiers, ni ne vendons sur marge, mais nous achetons et vendons pour notre propre compte toutes les débetures que nous offrons à notre clientèle.

La Corporation des Obligations Municipales, Limitée

Bureau à Québec :

Bureau à Montréal :

René Dupont, prés.-gérant,
Banque d'Hochelega,
Québec.

Versailles, Vidricaire & Boulais Ltée.
Edifice Versailles,
90, rue St Jacques, Montréal.

Tél. 6932

Tél. Main 8740



Page Agricole

Conseils pour la Saison.

ABEILLES.

PRODUCTION DE MIEL.—Étudiez les principales plantes mellifères de votre district, et veillez à ce que chaque colonie ait toujours assez de place dans les hausses pour y déposer tout le nectar qu'elle butine.

ESSAIMAGE.—Un moyen simple de décourager l'essaimage est de mettre la ruche sur le vieux support et de transporter la colonie mère sur un nouveau support.

POTS A MIEL.—Faites votre commande à temps, et adressez-vous à une maison sûre. Les seaux en fer-blanc de 5 livres et de 10 livres, sont généralement préférés dans les régions à forte production. Dans les districts où l'on ne fait encore qu'un petit usage du miel et sur les côtes, les pots en verre d'une livre sont ceux qui conviennent le mieux. Ayez une provision suffisante de pots ou de seaux en juillet pour pouvoir y mettre le miel avant qu'il se granule.

PILLAGE.—"Lorsque la miellée commence à diminuer, prenez des précautions pour prévenir le pillage." Tendez toutes les ruches fortes et n'exposez jamais du miel à un endroit où les abeilles peuvent se rendre.

PREPARATION POUR L'HIVERNAGE.—Si vous voulez que vos ruches hivernent bien, faites les préparatifs nécessaires. C'est essentiel. Voyez à ce que chaque colonie soit forte, qu'elle ait une reine jeune et fertile et une proportion considérable de jeunes abeilles. "La meilleure époque pour unir les colonies faibles et acheter des reines est vers la mi-septembre." Chaque colonie devrait avoir de 30 à 35 livres de provisions saines pour l'hiver. Les meilleurs provisions sont le bon miel et le sirop de sucre que l'on donne aux abeilles pendant les deux dernières semaines de septembre. On fait ce sirop avec deux parties de sucre blanc granulé, brassé sur le feu dans une partie d'eau; veillez avec soin à ce que le sucre ne brûle pas. Certains miels ne sont pas très sains et pour éviter toute perte, il est nécessaire de les compléter avec du sirop de sucre ou même de les enlever entièrement.

ENDROIT DE L'HIVERNAGE.—L'endroit qui convient le mieux pour l'hivernage des abeilles est une cave bien isolée, bien aérée, modérément sèche et sombre, à l'épreuve des souris et où la température se tient de 42 à 45 degrés. Les abeilles hivernées en plein air résistent souvent très bien, même dans les districts modérément froids. On met quatre ruches dos à dos dans une caisse avec trois pouces de paille entre les ruches et la caisse, sur les côtés et au-dessous, et dix pouces sur le dessus. L'entrée extérieure de chaque ruche est de un pouce et demi de haut sur trois huitièmes de pouce de large, sans seuil faisant saillie, dans un rucher abrité du vent par une clôture en planches ou des couffres. Dans la vallée de l'Annapolis, N.-E. le sud de l'Ontario et la côte du Pacifique, il n'est même pas nécessaire de protéger les ruches aussi bien.

F. W. L. SLADEN,
Apiculteur.

Eviter le gaspillage

La guerre mondiale a enlevé tant de producteurs de denrées alimentaires aux sources mêmes de la production, que la consommation excède la quantité nécessaire; les réserves alimentaires s'épuisent donc rapidement.

LES PAINS DE LEVURE ROYAL

DEPUIS AU DELA DE 30 ANS, C'EST LA LEVURE PRÉFÉRÉE EN CANADA

Des millions d'hommes sont aux prises sur les champs de bataille, et une multitude d'autres sont occupés à fabriquer des munitions. C'est à nous à leur procurer des vivres. Le Canada produira tout ce que nous pouvons consommer, mais les Canadiens n'ont jamais été des égoïstes. Donc, nos alliés peuvent compter sur nous.

Le temps de semailles de 1917 est passé, mais celui de la moisson est encore à venir. On gaspille souvent en ce temps là, même aux dépens des marchés. C'est surtout la récolte des fruits qui fourrit matière à gaspillage; et dire que tant de familles, qui n'ont pas le moyen de les acheter, seraient heureuses de tirer parti de ce qui se perd inutilement. Les organisations locales se raient à même de faire bénéficier les consommateurs du surplus des fruits afin de prévenir les pertes. La consommation des fruits, qui sans cela seraient perdus, économiserait d'autant les produits qui peuvent être exportés.

On laisse perdre aussi beaucoup de nourriture dans la cuisine et les pailles à manger des maisons canadiennes. Les pertes en pain seulement sont considérables. Le pain est un des aliments qui coûtent le moins cher, mais on en fait un gaspillage criminel; on le laisse sécher, on en jette la croûte, etc. En y pensant un peu, on comprendra que la quantité qui se perd au Canada est considérable.

Sir Robert Borden a dit que le Canada est en guerre "jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier dollar." Le pays est aussi en guerre jusqu'à la dernière livre de nourriture. Les Canadiens sont les soutiens de leurs frères; ils leurs fourniront de quoi manger, et cela coûte que coûte. Il faut donc que nous soyons économes en fait de nourriture. Il vaut mieux nous priver du choix que du nécessaire. Il se produira certainement un déficit de matières alimentaires. Donc, il est temps d'économiser autant que possible.

La future forêt

Le but final de toute sylviculture consiste à faire produire à une région déterminée une grande quantité de précieux matériaux, afin que le propriétaire puisse en retirer le plus de profit possible avec le temps. Les objets plus spécifiques sont les suivants:—

1. S'assurer d'une prompte reproduction après l'enlèvement du bois.
 2. Favoriser la production d'espèces précieuses à la place de celles qui n'ont peu ou point de valeur.
 3. Arriver à la production d'une pleine production au lieu de massifs de faible rendement.
 4. Obtenir la plus rapide croissance possible, tout en ayant une forte forêt de bonne qualité.
- Jusqu'à présent on n'a guère progressé dans l'application de ce principe au Canada. Presque tous les règlements qui concernent les forêts des terres de la Couronne, dans les diverses provinces contiennent des dispositions qui spécifient les diamè-

tres des différentes espèces. Ces règlements sont non seulement insuffisants, mais, en général, la disposition qui régit leur mise en vigueur est tout à fait inefficace. Si l'on veut sauvegarder les intérêts de l'avenir, il faudra que chaque administration chargée des terres de la Couronne s'occupe d'un plus nombreux personnel d'experts, et qu'elle mette en pratique les principes forestiers régissant les opérations de l'abatage.—C. L.

Inventions Utiles

Nos lecteurs trouveront plus bas une liste de Brevets Canadiens et Américains récemment obtenus par l'entremise de MM. Marion & Marion, Solliciteurs de Brevets, Montréal, Canada, et Washington, D. C., E. U.

Tout renseignement à ce sujet sera

travaillé en ce sens au bureau d'administration.

CANADA

A. Barrette, 17 Mullin St., Montréal, Qué. Aiguilles de voies ferrées. R. Jobert, St. Catharines, Manitoba. Eau indéchirable. H. O. V. Bergstrom, Stockholm, Suède. Méthode de distillation des mélanges liquides ou solutions. Napoléon Fortin, L'Islet, Qué. Arrache-Patates. S. Lavoie, Trois Pistoles, Qué. Appareil réfrigérant.

ETATS UNIS.

A. L. ... North B. y. Ont. Fu...
O. R. ... Grand'Mère, Qué...
G. ... pour...
"Le G. ... de L'Avanture", un livre traitant de l'aventure sera envo...
de

Il faut par respect pour les enfants se laisser purifier par eux. Ce père parlait vrai quand il disait: "Je les garde; ils me gardent aussi, et eux moi, plus que moi eux."
Emile Faguet.

Dr J. O. Lambert, L'Expert

TOUX SIROP RHUME

(ANTICONGESTIF) DE L'EMPIRE BRITANNIQUE.

L'AGE CRITIQUE OCCASIONNE CHEZ LA FEMME TOUTES SORTES DE DESORDRES.

S'il y a quelqu'un qui peut connaître l'utilité de consulter le médecin spécialiste de la Compagnie Chimique Franco-Américaine (limitée), ce sont les femmes qui témoignent.

"Il a fallu les bons conseils du médecin spécialiste et les PILULES ROUGES pour faire disparaître les maux occasionnés par mon âge", disent les unes.

Des femmes malades depuis dix, douze et quinze ans, disent: "Je suis guérie"; d'autres:—"Si j'ai échappé à la mort, c'est grâce aux PILULES ROUGES pour femmes pâles et faibles".



Pâles et Faibles. Dans l'espace de quelques semaines mes étourdissements sont disparus, mes forces se sont augmentées et j'ai été débarrassée de mes migraines affreuses. Mme F. Paradis, 23, rue Dumont, Québec.

"Pendant six mois ma santé fut bien mauvaise; j'étais toujours étourdie; je ne pouvais pas manger, après avoir pris quelques bouchées, j'étais touffée; j'avais le corps enflé et j'endurais beaucoup de douleurs dans les reins; les bras et les jambes étaient raides et engourdis. Après

"Depuis plusieurs mois je ne me portais pas bien; j'étais obligée de m'asseoir, les jambes ne pouvaient plus me porter. C'était l'âge critique qui me mettait ainsi. Je souffrais de mauvaise digestion, de violents maux de tête, d'étourdissements; j'avais aussi beaucoup de douleurs dans les reins. Enfin, voyant que mon état s'aggravait, je commençai à prendre des Pilules Rouges. La confiance que j'avais mise dans ce remède ne fut pas trompée, je me suis sentie bientôt soulagée, puis je fus guérie tout à fait." Mme A. Lemieux, 104, rue Franklin, Lawrence, Mass.

Le docteur E. Simard, élève des spécialistes en maladies des femmes, les Drs Devos et Capelle, est attaché à la Compagnie Chimique Franco-Américaine (limitée) depuis au-delà de vingt ans, et continue à donner, à toutes nos clientes, des consultations gratuites, soit par correspondance ou à son bureau, 274, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

AVIS IMPORTANT.—Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles ne sont jamais vendues autrement qu'en boîtes contenant 50 pilules; jamais au 100. Elles portent au bout de chaque boîte la signature de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (limitée) et un numéro de contrôle.

N'acceptez pas d'autres pilules que l'on vous dirait être les Pilules Rouges, ou d'autres produits que l'on vous recommanderait comme étant aussi bons. Déférez-vous des COLPORTEURS. Les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte.

Quelle est la femme qui ne voit pas approcher avec angoisse la période si critique du retour de l'âge?

C'est le réveil aux petites heures, les soins du ménage et de la ferme, les durs travaux de la manufacture, causes de toutes sortes de fatigues.

Bien rares sont les femmes qui ne connaissent pas les dangers du retour de l'âge, mais bien rares sont celles qui connaissent le vrai remède pour parer aux maux qui en résultent.

Ce remède existe dans les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles, spécialité reconnue, et qui, à tous les âges, rendent la vie, en ramenant la santé à celles qui les emploient.

"Quand arriva le retour de l'âge, j'ai commencé à souffrir de bien des façons. Ce furent des migraines, ma tête semblait se fendre tant les douleurs étaient terribles. J'avais des maux de cœur et alors j'étais obligée de rester deux ou trois jours au lit. J'avais aussi des douleurs dans les jambes, les bras, les reins. Il y avait quelques mois que je souffrais ainsi lorsque j'ai commencé à prendre des Pilules Rouges pour Femmes

avoir essayé inutilement beaucoup de remèdes prescrits par les médecins, j'ai tout abandonné pour prendre des Pilules Rouges. J'ai écrit au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et ai été fidèle aux renseignements donnés. Bientôt je me suis sentie soulagée; mon mal de reins disparut, mes membres s'assouplirent, mon estomac se rétablit et toutes mes douleurs cessèrent. J'étais donc guérie." Madame A. Simard, 172, Elm, Biddeford, Me.



Le prix des Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles est de 50 centins la boîte, six boîtes pour \$2.50, chez tous les marchands de remèdes, ou envoyées franco par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (limitée), 274, rue Saint-Denis, Montréal.

NOUVELLES LOCALES

Nos Correspondants

Liste de nos correspondants et représentants avec la localité où ils nous représentent.

Ces représentants agissent en notre nom et toute personne peut s'adresser à eux pour toutes informations relatives au JOURNAL DE WATERLOO.

Knowlton J. A. Lefebvre
 Roxton-Falls J. Raiche, N. P.
 Roxton-Pond J. H. Marcoux, N. P.
 Stukely-Nord Melle Y. Fleurant
 Sweetsburg A. Giroux, avocat,
 Valcourt J. Dupaul
 West-Shefford Albert Gingras.
 Lawrenceville { Dr. M. Dupout
 Melle B. Guibault
 Ste-Anne de Stukely, { Chs. Bingle
 South Stukely
 Dr J. L. Beaudry, M. D. V.
 S. Valérien
 Racine Melle Rose-de-Lima Lussier

Nos correspondants dont les noms ne sont pas mentionnés ici, sont priés de nous envoyer une carte postale avec leurs noms et adresse.

FARINE

\$6.75 le sac.

Patates nouvelles

Aussi Produits Jardiniers à vendre et livrés partout dans la ville.

On Demande

1000 douzaines d'œufs frais chaque semaine, à 38c la doz. Les prix sont sujets à variations selon les fluctuations du marché. Nous payons le plus haut prix du marché pour toutes sortes de volailles.

LOGEMENT A LOUER, \$5 par mois

M. F. GODDARD,

Carré Foster
 ann. 11-j n.o.

Waterloo.

WATERLOO

—M. Adéard Arès est parti jeudi dernier pour l'école Normale Jacques-Cartier, de Montréal.

—M. le notaire Albert Boulais de Papineauville, est venu passer le dimanche chez M. Jos. Bernard à Frost Village. Il est retourné lundi en compagnie de son épouse et enfants qui avait passé une couple de mois chez son père.

—M. F. W. Savage, est allé à Montréal, mardi par affaires.

—Melle Bernadette Déragon, est allée à Granby, lundi et mardi, en visite chez sa soeur Mde. Ovila Lapalme.

Remerciements.— Nous désirons remercier tous les bons amis qui nous ont venus en aide de quelque manière que se soit lors de l'incendie qui nous a causé de sérieux dommages. Nous nous rappellerons toujours les bienfaits qu'ils nous ont rendus en cette circonstance.

M et Mme. Fred. W. Jones.

—L'ouverture des modes de l'automne chez Melle Albia Hudon aura lieu les 15 et 17 septembre. De beaux modèles seront exposés. Les nombreuses clientes de Melle Hudon pourront satisfaire leur goût esthétique en venant à son salon de modes.

—M et Mde Avila Lamare, de Rigaud, M et Mde O. Lavigne, de Choisy, beau-frères de M, J. O. Séguin, et Mde P. Séguin de Montréal, sa mère, étaient en promenade chez notre directeur dimanche et lundi. Ils ont fait le trajet en auto, donnant un parcours de 250 milles aller et retour. Ils sont partis de Rigaud samedi soir.

—M Alfred Goyette de St-Valérien, préfet du comté, était à Waterloo mercredi, assistant à l'assemblée du conseil de comté. Il est venu à nos bureaux.

—Melle Irène Nadeau, est allée passer la semaine dernière à Montréal.

—MM. Antonio Palardy et Doris

LOI MILITAIRE

Bureau d'exemption dans le district de Bedford

L'Hon. Juge Hackett, de Sweetsburg, en conformité avec les clauses de la loi du service militaire, a fait la nomination de ceux qui doivent présider les cours locaux d'exemptions.

BROME

Adamsville	Geo. A. Adams	Marchand
Knowlton	H. S. Foster	Régistrateur
Mansonville	D. A. Manson	Officier de douane
Sutton	L. E. Dyer	Marchand

MISSISQUOI

Bedford,	E. F. Currie	Régistrateur
Cowanville	J. J. Barker	Imprimeur
Farnham	J. E. Lefebvre	Sc're-Trésorier

SHEFFORD

Granby	J. L. Dozois	Notaire
Roxton Falls	L. Tranchemontagne	Notaire
Valcourt	P. J. S. Peltier	Notaire
Waterloo	J. H. Lefebvre	Régistrateur

Lafontaine, sont allés à Magog, dimanche et lundi.

— Mme. Wilfrid Smith, de Magog, est en visite chez sa mère Mde. D. M. Poirier.

—Melle Germaine Poirier, est revenue mardi d'une promenade, de quelques jors à Magog, chez des parents.

— Cher lecteur, vous qui lisez ces lignes, êtes-vous en règle avec votre Journal? Si oui, vous êtes l'un de ceux qui comprennent l'importance d'encourager un organe qui défend leurs droits; sinon, vous appartenez à la classe de gens qui ne se rendent pas compte qu'un journal, comme toute institution financière, a besoin d'argent pour subsister. Si vous êtes dans le cas suivant, nous vous prions de passer à notre bureau ou de nous écrire pour vous acquitter de votre petite dette envers le seul journal français du district de Bedford.

Vous nous rendriez un service réel que nous saurions apprécier fortement.

—M. Adéard Monty de Roxton-Pond était à Waterloo mercredi.

—M. Racine de Roxton-Falls, était à Waterloo mercredi.

—L'assemblée régulière du conseil de comté a eu lieu hier après-midi dans la salle publique du Bureau d'Enregistrement sous la présidence du préfet M. Ferdinand Goyette. L'on discuta sur des questions d'intérêt général pour le comté.

—Le train spécial pour les voyageurs se rendant jusqu'au lac Orford, dont le départ a lieu à Montréal, à 1.15 hrs. p.m., le samedi seulement et qui, au retour, quitte Sherbrooke à 5.35 a.m. le lundi seulement, fera son dernier voyage lundi, le 24 septembre courant.

—M. Herm. Poirier, de Roxton-Falls, est en visite chez son fils M. J.-H. Poirier.

APPRENTI DEMANDE.

—L'on demande un apprenti-topographe pour notre atelier. S'adresser au directeur du Journal de Waterloo.

WARDEN

—Melle Estelle E. Delorme est de retour d'une vacance d'un mois et demi passé à Ste-Anne de Bellevue, Québec, l'Île d'Orléan, et Montréal à cette dernière elle a assisté à l'Exposition des modes.

—M. Z. Delorme E. E. L., de

Roxton-Pond était en visite chez M. Cléo. Delorme à Warden, la semaine dernière.

Cercle Agricole

Les membres du cercle agricole de Waterloo se sont réunis en assemblée régulière hier soir.

Parmi les directeurs, nous avons remarqué le président M. Lévi Bergeron, Edouard Jolin, Moïse Morin, Joseph Lamarche et Charles Moynan, directeurs et M. Wilfrid Lagasé, secrétaire.

Le secrétaire fit lecture des minutes de l'assemblée précédente et l'on discuta ensuite sur des questions d'intérêt général pour le cercle.

AGRICOLA.

Le Liniment Minard est l'ami du pêcheur.

Le Liniment Minard guérit la diphtérie.

Evangile du Dimanche.

XVIIe DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

(Evangile selon S. Luc, Chapitre XIV.)

En ce temps-là, Jésus entra un jour de sabbat, dans la maison d'un chef des Pharisiens, pour y prendre son repas et ceux-ci l'observaient. Or il y avait devant lui un homme malade d'hydropisie. Jésus, s'adressant aux Docteurs de la loi et aux Pharisiens, leur dit: "Est-il permis de guérir le jour du sabbat?" Mais ils gardèrent le silence. Alors, prenant cet homme par la main, il le guérit et le renvoya. Il leur dit ensuite: "Qui de vous, si son âne ou son boeuf vient à tomber dans un puits, ne se hâte de l'en tirer aussitôt, même le jour du sabbat?" Ils ne surent que lui répondre.

Ensuite, remarquant l'empressement des convives à choisir les premières places, Jésus leur dit cette parabole: "Lorsque vous serez invité à des noces, ne prenez pas la première place, de peur qu'il ne se trouve parmi les convives un personnage d'un rang supérieur, et que celui qui vous aura invité l'un et l'autre ne vienne vous dire: Cédez-lui la place; et qu'alors vous n'ayez la honte d'aller occuper la dernière place. Mais quand vous serez invité, commencez par prendre la dernière place; et quand viendra celui qui vous a invité, il vous dira: Mon ami, montez plus haut. Alors ce sera pour vous un honneur devant tous les convives: car quiconque s'élève sera humilié, et quiconque s'humilie sera élevé."

La prétention ou tendance à se produire et à se mettre plus haut que son rang est un défaut trop fréquent, trop invétéré: soit qu'en son propre cœur on se borne à s'estimer meilleur que les autres, soit que de fait on se place ostensiblement avant eux.

Le divin Maître nous dit et nous mon-

INCORPORÉE 1855

LA BANQUE MOLSONS

Capital et Reserve \$8,800,000

98 SUCCURSALES EN CANADA

Toutes Affaires de Banques transigées

LETTRES DE CREDIT, CIRCULAIRES, MANDATS D'ARGENT

Departement d'Epargne

Le plus haut taux d'intérêt alloué.

Succursale de WATERLOO H. H. MIDDLETON, Gérant

tre comment réprimer victorieusement cette vicieuse tendance: prendre la dernière, y aller, s'y fixer, laisser faire et laisser passer autour de soi toutes les ambitions.

En fin de compte, le grand Maître viendra, redressera tout et assignera à chacun la place qui lui revient.

L'essentiel est de bien travailler et de bien mériter; c'est la voie infallible de

succès et le seul moyen de monter et d'acquiescer un grade durable; se pousser sans se rendre capable ne réussit pas.

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA
 DE FLETCHER

SI VOUS N'ETES PAS PROTÉGÉ PAR UNE ASSURANCE VOYEZ

HARCOURT H. LAWRENCE

Assurances de toutes sortes

FEU, VIE, ACCIDENT, SANTE, AUTOMOBILE, Etc.

Les plus fortes compagnies.

BLOC DE VARENNES,

WATERLOO.

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

CAPITAL VERSÉ ET RÉSERVE.....\$ 7,700,000
 TOTAL DE L'ACTIF..... 42,500,000

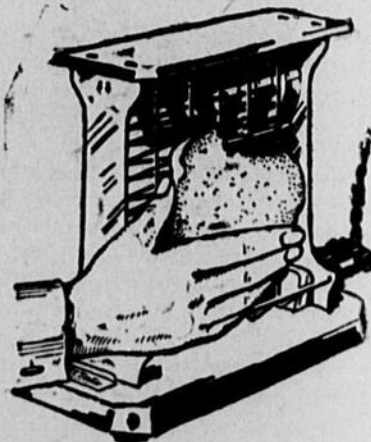
Directeurs: MM. J. A. Vaillancourt, Présid.; l'Hon. F. L. Béique, Vice-présid.; MM. A. Turcotte, E. H. Lemay, l'Hon. J. M. Wilson, A. A. Larocque, A. W. Bonner, M. BEAUDRY LEMAN, Gérant-général

188 succursales et agences au Canada

Toute personne peut ouvrir un compte à notre département d'épargne avec un dépôt de \$1. Nous accordons l'intérêt au plus haut taux courant à tous dépôts d'épargne.

Succursale de Waterloo, R. R. BACHAND, Gerant

Voici une
AUBAINE
 qui vous est
 offerte



GRILLES RADIANTES, - \$5.50
 GRILLES-PAIN, - \$3.75
 FERS A REPASSER, - \$3.50

Il ne vous coûte que 3½ centins par heure pour la mise en opération de n'importe lequel des articles ci-haut mentionnés, ce qui est à meilleur marché que le chauffage au bois ou au charbon.

Southern Canada Power Co. Limited

controlant la

Brome Lake Electric Power Company
 WATERLOO ET KNOWLTON

LA BANQUE CANADIENNE DU COMMERCE

SIR EDMUND WALKER, C.V.O., LL.D., D.C.L., Président
 H. V. F. JONES, Assistant gérant général



SIR JOHN AIRD, Gérant général
 E. L. STEWART PATTERSON, Surintendant des succursales des Cantons de l'Est

CAPITAL PAYE, - - \$15,000,000

FONDS DE RESERVE, \$13,500,000

REFLÉCHISSEZ BIEN AVANT DE DÉPENSER

Chaque dollar épargné aidera le Canada à faire sa part dans cette guerre

Intérêt alloué à 3 p. c. par année sur les dépôts d'épargne de \$1 et plus à toute succursale de la Banque.

SUCCURSALE DE WATERLOO: J. E. THOMPSON, Gérant

(Nous prions les lecteurs du Journal de Waterloo d'encourager nos annonceurs et de mentionner notre journal en faisant leurs achats.)